

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an 2022 et le 1^{er} décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 24 novembre 2022.

Date de la convocation : 24 novembre 2022

Date d'affichage : 24 novembre 2022

Délibération N° 01-12-2022 / N° 204

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 17

Membres votants : 109

Absents : Yves Petit, Jean-Claude Jacquemelle

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Patrick Dekeyse suppléé par Matthieu Cardon, Hugues Legoux suppléé par Françoise Caron, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier.

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Lionel Cayet, Jean-Louis Cauvet, Sidonie Duriez,

Absents ayant donné procuration : Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Christian Delambre ayant donné procuration à Marc Degrendele, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Eric Poulain ayant donné procuration à Michel Seroux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Guy Vasseur ayant donné procuration à Louis Lambert, Marie Bernard ayant donné procuration à Catherine Libessart, Martine Gérard ayant donné procuration à Olivier Gallet, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Gomès, Eric Caron ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marc Cuvillier

Titre de la délibération : Protocole d'accord transactionnel station d'épuration de Fréwillers

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que la station d'épuration de Frevillers connaît des dysfonctionnements.

En effet, le projet d'assainissement collectif a été, à sa genèse, porté par la commune de Frevillers. A la création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, issue de la fusion des 3 EPCI (L'Atrebatie, les 2 Sources et la Porte des Vallées), la compétence assainissement collectif a été transférée à la CCCA. L'assainissement collectif de Frevillers, dont les travaux se terminaient, a donc été transféré à l'intercommunalité, charge à elle de finaliser l'opération.

Après un certain temps de fonctionnement, des signes de dysfonctionnement sont apparus et la difficulté de statuer exactement sur les causes et les raisons ont amené la CCCA à déclenché des démarches.

Une expertise judiciaire a été menée et a permis de confirmer le dysfonctionnement et d'identifier les responsabilités. La société Amodiag, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'oeuvre, a été identifiée comme responsable de ce dysfonctionnement.

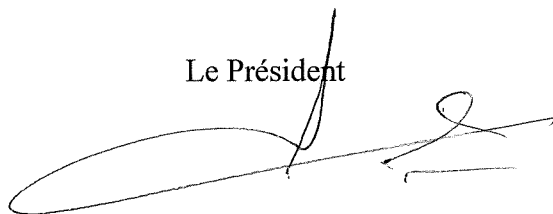
Sur la base d'un rapport d'expertise précisant les dommages et l'évaluation financière des travaux de restauration, un protocole d'accord transactionnel entre la CCCA et la société Amodiag est proposé à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Soumis à la lecture et à l'analyse du conseil juridique de la communauté de communes, ce dernier prévoit le montant de dédommagement qui sera versé à la CCCA (135 000 €) afin de lui permettre de prendre, en partie, les frais de réhabilitation de la station d'épuration. Il prévoit également de mettre un terme définitif au litige entre les deux parties et de ne rechercher aucune autre responsabilité.

Suite à l'avis favorable du bureau du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter ce protocole d'accord transactionnel
- d'autoriser le Président à signer ce protocole d'accord transactionnel
- de renoncer à agir contre les parties prenantes
- d'inscrire ce versement au budget de l'assainissement collectif
- d'autoriser le Président à engager toute démarche et signer tout document inhérent à cet accord.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 5 /12/2022 et publication ou notification du 5 /12/2022

